

Nombre de :

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 07

Date de la convocation :

Le 25 mars 2022

**Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. Jean-Luc RONDOT, Maire**

Membres présents :

RONDOT Jean-Luc, CORSYN Jean-Bernard, ELMERICH Jean-Luc, HARBARTH Martin, MAILLIER Martial, FREIS Helmut, VAINCLAIR Isabelle

Membres excusés :

SINGER Laurent, représenté par J.B. CORSYN ; BRICKER Alain, représenté par J.L. RONDOT ; WECKER Anne, représentée par I. VAINCLAIR ; CHRISTOPHE Arnaud, représenté par J.L. ELMERICH.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de VAINCLAIR Isabelle secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble des membres présents s'ils étaient d'accord de rajouter certains points à l'ordre du jours. Tout le monde s'est exprimé de manière favorable à sa demande.

- 1) Convention d'occupation de terrain avec l'Office Nationale des Forêts
- 2) Subvention de l'association "Donneurs de Sang Bénévoles de Languimberg"
- 3) Vote des taux d'imposition
- 4) Vote du budget 2022
- 5) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation de l'Allée collignon de Videlage
- 6) Demande de subvention au titre d'AMBITION MOSELLE pour les travaux de sécurisation de l'Allée collignon de Videlage
- 7) Demande de subvention au titre du dispositif AMISSUR pour les travaux de sécurisation de l'Allée collignon de Videlage
- 8) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en place d'un système de vidéo-surveillance de la commune
- 9) Demande de subvention auprès de la REGION GRAND EST pour les travaux de mise en place d'un système de vidéo-surveillance
- 10) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en place de glissières de sécurité sur la RD95
- 11) Demande de subvention au titre du dispositif AMISSUR pour les travaux de mise en place de glissières de sécurité sur la RD95

2022-DCM-02-01

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-01-DE

**CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN AVEC L'OFFICE
NATIONALE DES FORETS**

Vu la nécessité de travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage ;

Vu la superficie insuffisante de la route communale pour permettre la création d'une aire de retournement ;

Vu la proposition de Monsieur Pierre MULOT, Gestionnaire de Valorisation du Patrimoine de l'Office Nationale des Forêts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE de signer la convention d'occupation de terrain avec l'ONF pour une surface d'environ 105 m2,

ACCEPTE les conditions financières proposées ci-dessous :

- 400 € par an

- 180 € de frais de dossier la première année de signature de la convention.

2022-DCM-02-02

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-02-DE

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LANGUIMBERG

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention des Donneurs de Sang Bénévoles de Languimberg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de donner une subvention d'un montant de 150 € aux Donneurs de Sang Bénévoles de Languimberg.

2022-DCM-02-03

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-03-DE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23.96%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 19.65%

Après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres représentés ou représentés, le conseil municipal **DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de maintenir les taux suivants :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **23.96%**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **19.65%**

2022-DCM-02-04

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-04-DE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le budget primitif de 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

◇ Section de fonctionnement : 967 080.42 €

◇ Section d'investissement : 828 319.06 €

2022-DCM-02-05

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-05-DE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALLEE COLLIGNON DE VIDELANGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage, établi par la société WEIBEL CREATION pour un montant global estimatif de 23 225€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-préfecture pour les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage ;

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2022-DCM-02-06

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-06-DE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'AMBITION MOSELLE
POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALLEE
COLLIGNON DE VIDELANGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage, établi par la société WEIBEL CREATION pour un montant global estimatif de 23 225 € HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre d'AMBITION MOSELLE auprès du département pour les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage ;

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2022-DCM-02-07

N° SP : 057-215705799-20220408-2022-DCM-02-07-DE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMISSUR
POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALLEE
COLLIGNON DE VIDELANGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage, établi par la société WEIBEL CREATION pour un montant global estimatif de 23 225 € HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre du dispositif AMISSUR auprès du département de la Moselle pour les travaux de sécurisation de l'Allée Collignon de Videlage ;

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de mise en place d'un système de vidéo-surveillance de la commune, établi par la société ANTENNE EST pour un montant global estimatif de 34 162.65€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-préfecture pour les travaux de mise en place d'un système de vidéosurveillance de la commune,

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de mise en place d'un système de vidéo-surveillance de la commune, établi par la société ANTENNE EST pour un montant global estimatif de 34 162.65€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention auprès de la Région Grand Est pour les travaux de mise en place d'un système de vidéosurveillance de la commune,

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE GLISSIERES DE SECURITE SUR LA RD95

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de mise en place de glissières de sécurité, établi par la société AXIMUM pour un montant global estimatif de 23 800€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-préfecture pour les travaux de mise en place de glissières de sécurité sur la RD95

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMISSUR POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE GLISSIERES DE SECURITE SUR LA RD 95

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de mise en place de glissières de sécurité, établi par la société AXIMUM pour un montant global estimatif de 23 800€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de AMISSUR auprès du département de la Moselle pour les travaux de mise en place de glissières de sécurité sur la RD95

S'ENGAGE à inscrire au budget 2022 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme

Rhodes, le 12 avril 2022

Le Maire,

Jean-Luc RONDOT

